



Registre des délibérations - Délibération n° 03 : 12/06/2018

SOLLICITATION D'AIDE FINANCIÈRE À L'AGENCE DE L'EAU POUR LA RÉIMPLANTATION DE HAIES EN BORDURE DE CANAUX DES RIZIÈRES DE CAMARGUE

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le douze juin à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents

— Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Bruno Genzana

— Représentants des Communes :

- Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roland Chassain, Roger De Murcia

— Représentants des établissements publics :

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Roger De Murcia

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb à Henri Rivas

► Étaient absents-excusés

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Cyril Juglaret, Jean-Marc Martin-Teissere

Commune d'Arles : Pierre Vétillart

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan

Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 18 membres

► Autres personnes présentes

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue

Nicolas Guéritaine, Chargé de projet PNR et Leader, territoires du Littoral occidental aux Alpes, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,

Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue

Pascale Durif-Varambon, Directrice adjointe, responsable du pôle « Administration générale et ressources », Parc naturel régional de Camargue

Cécile Héritier, Assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Volants
30	17	17

Nombre de voix	
En exercice	Volants
78	42

Date de convocation 15/03/2018 RC - 142/143



REÇU EN PREFECTURE

Le 27/06/2018

Application agréée E-legalite.com

Délibération n° 03 : 12/06/2018

SOLLICITATION D'AIDE FINANCIÈRE À L'AGENCE DE L'EAU POUR LA RÉIMPLANTATION DE HAIES EN BORDURE DE CANAUX DES RIZIÈRES DE CAMARGUE

► Contexte

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a élargi les missions confiées aux agences de l'eau. Pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle de cette loi, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a lancé une seconde initiative en faveur de la biodiversité en 2018. Celle-ci offre la possibilité aux maîtres d'ouvrage de proposer des projets de soutien à la restauration de la « trame turquoise » (espace où les trames vertes et bleues interagissent formant un corridor écologique propice à la circulation d'espèces), à la circulation des espèces cibles, à soutenir les études portant sur le lien entre les milieux aquatiques et la biodiversité.

L'érosion du linéaire de haies, élément typique de ce que l'on nomme communément le bocage, notamment dans l'ouest de la France, a contribué à un déclin massif de la biodiversité. En Camargue, ce sont les haies qui entouraient les vignobles puis les rizières qui ont aujourd'hui massivement disparu suite au remembrement et à la mécanisation dès le début des années 60. Sur ce territoire, les haies longeant le réseau hydrographique, participent à une cohésion entre les milieux aquatiques des canaux d'irrigation et les milieux terrestres et cultivés. Or à ce jour, les canaux d'irrigation apportant l'eau douce n'ont fait l'objet d'aucune action dans le cadre de la « trame turquoise ».

Le projet vise ainsi à restaurer la fonctionnalité de la « trame turquoise » en Camargue par la replantation de haies sur des secteurs répondant au double besoin écologique et agronomique, dans une approche d'agro-écologie intégrée. Il est également complémentaire des actions programmées dans le Contrat de Delta, en traitant de l'aspect environnemental du réseau de canaux, jusqu'alors peu pris en compte.

► Descriptif

Il s'agira dans un premier temps de mettre à jour un logiciel d'aide à la décision (CAMGIS) afin de répertorier les haies déjà existantes, de compléter la base de données, et d'inclure des analyses multicritères prenant en compte des enjeux biodiversité et agronomiques. La refonte de ce logiciel sera effectuée par un prestataire. Ensuite, chez des riziculteurs volontaires, et à l'aide du logiciel CAMGIS seront identifiées les zones prioritaires de replantation de haies. Le Parc pourra les accompagner dans l'implantation des haies en les conseillant sur le choix des essences, les techniques de plantations, l'entretien des plants... Cet accompagnement et le suivi général du dossier seront effectués par la chargée de mission « Agriculture et élevage » du Parc naturel régional de Camargue.

La réimplantation de haies vise à améliorer la qualité de l'eau autour des parcelles rizicoles et dans les canaux d'irrigation, à augmenter la capacité d'accueil des chiroptères et des espèces vivant entre terre et eau dont certaines espèces font l'objet d'un plan national d'action (chiroptère, loutre, castor, ...). Ce dispositif visera également à atténuer les incursions des flamants roses dans les rizières et à expérimenter une solution sur le long terme face à une problématique agricole majeure du territoire.



► Plan de financement

Budget prévisionnel						
	2018	2019	2020	budget TOTAL du projet (en €)	Agence de l'eau	Autofinancement
Dépenses personnel permanent						
TdV 01	4 550,00 €	13 650,00 €		18 200,00 €	10 920,00 €	7 280,00 €
TdV 02		9 165,00 €		9 165,00 €	5 499,00 €	3 666,00 €
PNRC						
- suivi du dossier	1 383,85 €	830,31 €	1 107,08 €	3 321,24 €	1 992,74 €	1 328,50 €
- accompagnement		2 767,70 €	830,31 €	3 598,01 €	2 158,81 €	1 439,20 €
Coordination suivi administratif	703,04 €	703,04 €	527,28 €	1 933,36 €	1 160,02 €	773,34 €
Dépenses personnel non permanent	2018	2019	2020			
Gratification Etudiant Master (6 mois)		3 300,00 €		3 300,00 €	1 980,00 €	1 320,00 €
Fonctionnement	2018	2019	2020			
Développement logiciel GEOMATYS	22 000,00 €			22 000,00 €	13 200,00 €	8 800,00 €
Implantation des haies						
travail de préparation du sol		2 550,00 €	2 550,00 €	5 100,00 €	3 060,00 €	2 040,00 €
Achat et plantation d'arbustes (800/km)		12 000,00 €	12 000,00 €	24 000,00 €	14 400,00 €	9 600,00 €
Achat et plantation d'arbres (200/km)		12 000,00 €	12 000,00 €	24 000,00 €	14 400,00 €	9 600,00 €
Entretiens des végétaux		3 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €	3 600,00 €	2 400,00 €
Budget total du projet				120 617,61 €	72 370,57 €	48 247,04 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée

- Approuve le projet de réimplantation de haies en bordure de canaux d'irrigation et de drainage des rizières de Camargue ;
- Accepte l'implication du Parc naturel régional de Camargue dans le projet ;
- Valide la candidature portée par le Parc en réponse à l'appel à projet de l'Agence de l'eau, initiative 2018 en faveur de la biodiversité ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à sa réalisation.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **27 JUIN 2018**
Et de l'affichage effectué le **27 JUIN 2018**

Le Président,
Roland Chassain

RECEVÉ
LE 27/06/2018
PAR
M. LE MAIRE

RECUSÉ
LE 27/06/2018

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-013-251302295-20180612-DEL_3_HAIES